



## Politique salariale

### Lettre des ministres aux agents : communication et mépris

Les ministres préfèrent s'adresser « personnellement » aux agents, plutôt qu'à leurs représentants pour justifier leurs pratiques salariales.

Alors que le dialogue social doit – enfin ! - se mettre en place dans la Fonction publique, cette initiative gouvernementale montre que les plus réfractaires au dialogue ne sont pas ceux que l'on croit.

Outre la forme, l'Uffa-CFDT est indignée par le contenu du courrier des ministres Woerth et Santini. La nouvelle politique de rémunération dont ils parlent n'est pas issue des accords de février 2008 mais bien de leur seule volonté idéologique.

D'ailleurs les principes qu'ils vantent sont ceux que nous dénonçons :

- Le maintien du pouvoir d'achat : comment les ministres peuvent-ils prétendre que leur politique est « au bénéfice des agents » quand leur seule ambition est de mobiliser tous les éléments de rémunération (valeur du point d'indice + déroulement de carrière + heures supplémentaires + rachat de jours RTT) pour seulement garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents ? D'ailleurs, tout cela n'y suffit même pas puisque 17 % des agents ont dû bénéficier de la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour ne pas perdre d'argent en travaillant pour le service public !
- Le mérite : l'Uffa – CFDT n'est pas opposée à la valorisation de l'investissement au travail des uns et des autres. Mais le « mérite » ne peut en rien faire une politique salariale, par définition collective. De plus, cet argument repose sur la mise en place d'une prime qui concerne pour l'instant quelques milliers d'agents, alors que l'on compte 5 millions de fonctionnaires ou agents publics !

**Pour l'Uffa-CFDT, communication et mépris ne feront jamais une politique  
« au bénéfice des agents » !**



## À TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Éric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique  
André SANTINI, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

Paris, le 5 décembre 2008

Chère Madame,  
Chère Mademoiselle,  
Cher Monsieur,

L'évolution de la politique salariale est une de nos priorités, c'est pourquoi nous souhaitons vous en parler directement et personnellement.

Nous avons lancé, il y a un an, avec les partenaires sociaux, une conférence spécifiquement consacrée aux rémunérations des fonctionnaires. Fruit de ces discussions, un accord partiel sur le pouvoir d'achat a été signé entre le Gouvernement et plusieurs syndicats de fonctionnaires le 21 février 2008.

Cet accord est un élément de renouveau du dialogue social sur le pouvoir d'achat, dix ans après le précédent intervenu dans la Fonction publique. Il consolide notre ambition : **nous voulons que l'État se dote d'une nouvelle politique de rémunération au bénéfice de ses agents.**

Deux principes nous guident pour cela.

**Premier principe : nous considérons qu'il n'est pas acceptable que certains d'entre vous aient pu perdre du pouvoir d'achat depuis plusieurs années en servant l'État.**

Pour maintenir et dynamiser votre pouvoir d'achat, nous avons donc souhaité que le Gouvernement utilise tous les leviers d'une politique salariale moderne : les mesures d'ordre général se traduisent par la hausse pluriannuelle du point fonction publique, qui rend plus prévisible la politique salariale. Nous avons engagé la refonte progressive des grilles indiciaires : elle a déjà commencé avec la catégorie C et se poursuit avec la catégorie B. Il s'agit avant tout de tenir compte de l'évolution des qualifications et de l'allongement des carrières. La valorisation des heures supplémentaires et la possibilité de racheter des jours RTT concrétisent la possibilité, pour tous les fonctionnaires, de travailler plus pour gagner plus. Enfin, l'application en 2008 d'un mécanisme inédit de Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) permet aux 130 000 agents de l'État qui ont perdu du pouvoir d'achat entre 2003 et 2007 de bénéficier de compensations financières, d'un montant moyen de 740 euros bruts.

**Deuxième principe : nous souhaitons que vos salaires tiennent davantage compte de vos mérites professionnels ainsi que de la qualité du travail collectif au service du public.**

Nous avons entrepris de placer la promotion des résultats et la prise en compte des mérites au cœur des objectifs prioritaires de la politique salariale. Il s'agit de rompre avec des pratiques anciennes qui ont placé l'uniformité et l'automatisme de l'évolution des rémunérations avant la reconnaissance effective de la valeur et de l'implication de chacun.

Une Prime de fonctions et de résultats (PFR) simplifie les régimes indemnitaires existants, en s'y substituant. Elle comprend une part fonctionnelle, qui tiendra compte des responsabilités que vous exercez, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à vos fonctions, et une part individuelle, qui sera modulée en fonction de l'atteinte des objectifs qui vous ont été fixés.

Cette prime, qui s'appliquera progressivement à tous les attachés à partir de 2009, a vocation à s'étendre aux emplois de la filière d'administration générale et à d'autres corps à terme. Elle permettra de mieux rémunérer tous ceux qui s'investissent le plus dans leur travail.

Son bon fonctionnement suppose évidemment qu'il y ait transparence dans les critères d'attribution. Voilà pourquoi ce chantier est indissociable d'une autre mesure importante que nous avons prise dès l'automne 2007 : permettre à tous les ministères de généraliser l'entretien professionnel en lieu et place du système, rigide et déresponsabilisant, de la notation écrite.

Enfin, pour mieux reconnaître la performance collective de chaque service public, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre en place, d'ici à 2010, dans chaque administration et établissement public, un dispositif d'intéressement collectif, adossé à la réalisation des objectifs des services, et ce, lorsque l'évaluation individuelle n'aura pas été possible.

Une mission parlementaire est lancée à cet effet.

\* \*  
\*

Avec ces mesures concrètes, que nous avons engagées, nous entendons doter la Fonction publique d'une véritable politique salariale, à la fois juste et efficace.

C'est ainsi que nous construirons ensemble une Fonction publique moderne, performante et mieux rémunérée.

En vous remerciant pour votre engagement au service de l'intérêt général, nous vous prions, chère Madame, chère Mademoiselle et cher Monsieur, de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Éric WOERTH

ministre du Budget, des Comptes publics  
et de la Fonction publique

André SANTINI

secrétaire d'État chargé de la Fonction publique